

dre à cette question. Le sujet a été débattu dès les débuts, soit dès 1965, et elle met en cause ce qu'on peut appeler le privilège du fabricant par rapport à l'importation et à l'exportation. Pour savoir ce qui arriverait si ce privilège devait disparaître, le député pourrait se renseigner auprès des fabricants et des syndicats intéressés et en venir lui-même à sa propre conclusion. Quant à moi, je ne pense pas qu'il serait opportun de supprimer ce privilège.

LES PÂTES À PAPIER—L'INQUIÉTUDE DE CERTAINS
HOMMES D'AFFAIRES CANADIENS QUANT
À LA POLITIQUE AMÉRICAINE

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Selon une rumeur, depuis dix-huit mois les hommes d'affaires canadiens ne veulent plus aller aux États-Unis de crainte d'être obligés de comparaître devant un grand jury américain. Je veux parler des gens qui s'occupent de l'industrie de la pâte à papier au Canada et qui se conforment aux lois canadiennes relatives aux exportations. Le ministre a-t-il des renseignements à ce sujet? S'il en a qui prouvent cet état de choses, quelles mesures a-t-il l'intention de prendre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je regrette, mais je n'ai pas de tels renseignements. Je vais m'enquérir à ce sujet et faire rapport au député soit privément soit à la Chambre la semaine prochaine.

LA CATALINA EXPLORATION COMPANY—LE CAS DES
NAVIRES ÉTRANGERS OPÉRANT DANS LES
EAUX TERRITORIALES CANADIENNES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Elle a trait à la Catalina Exploration Company. Hier, comme le savent peut-être le ministre et d'autres membres du cabinet, la société a eu un entretien avec ses créanciers, conséquence directe de la non-application de certaines lois et dispositions de nos statuts. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures il a prises à l'égard de l'intrusion de navires d'immatriculation étrangère à l'intérieur de la zone de trois milles des eaux canadiennes afin d'entreprendre des travaux de sismologie, alors que des navires canadiens équipés pour ce genre de travaux restent à quai. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour imposer des sanctions ou protéger l'entreprise canadienne?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas la prémisse sur laquelle le député fonde sa question, mais selon la loi actuelle, les navires qui pénètrent temporairement à l'intérieur de la limite de trois milles doivent payer tous les droits et taxes de vente prévus, à moins qu'il ne soit établi, sur les conseils de la Commission des transports, que, pour les fins en cause, aucun navire n'est disponible. En l'occurrence, il peut y avoir une remise partielle de droits et taxes. J'ai donné ordre aux fonctionnaires du ministère de veiller à ce que les dispositions de la loi à cet égard soient observées dans la mesure où l'application de la loi relève de la compétence de la Division des douanes et de l'accise.

[L'hon. M. Pepin.]

M. Forrestall: Dois-je comprendre que le ministre n'a pas l'intention d'agir à propos des deux navires qui ont effectué des travaux à l'intérieur de la limite de trois milles tandis que des vaisseaux canadiens montés par des Canadiens restaient à quai à Halifax ce qui a conduit à la faillite et à la perte de 200 ou 300 emplois?

L'hon. M. Gray: Je fais effectuer une enquête sur les deux cas mentionnés par le député. Toute mesure qui paraîtra appropriée sera prise dès que j'aurai reçu un rapport à ce sujet.

* * *

LES FINANCES

L'INCIDENCE DE LA RÉFORME FISCALE SUR L'EMPLOI
DANS LA PROSPECTION PÉTROLIÈRE

M. Cliff Downey (Battle River): En l'absence du ministre des Finances, j'adresserai ma question à son secrétaire parlementaire. Étant donné qu'il y a quelques jours, des représentants d'un producteur de pétrole de l'Ouest du Canada ont exprimé l'avis qu'on pourrait mettre à pied jusqu'à 40 p. 100 du personnel de leur division des explorations dans l'Ouest, le ministre peut-il donner quelque assurance que les prochaines modifications budgétaires et fiscales ne rendront pas cette mesure immédiatement nécessaire pour ces entreprises d'exploitation de ressources?

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Le député voudra peut-être poser sa question un jour où l'on répond aux questions concernant le ministère des Finances.

* * *

LE PÉTROLE

LES RUMEURS QUANT À LA DÉCOUVERTE D'UN
GISEMENT AUX ÎLES DU ROI CHRISTIAN

M. Don Mazankowski (Vegreville): Je voudrais poser une question connexe au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme il circule une rumeur selon laquelle la Panarctic Oil aurait découvert du pétrole sur les îles du roi Christian, le ministre peut-il confirmer ou infirmer cette rumeur?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE RAPPORT SUR LA MAINMISE ÉTRANGÈRE

M. John Gilbert (Broadview): Je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Quand le ministre déposera-t-il le rapport sur la propriété étrangère attendu depuis si longtemps? S'il ne le fait pas immédiatement, quelle est la cause de ce retard?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà signalé à la Chambre que le travail en question dans cet important domaine de la politique était effectué au sein du gouvernement et à